



Rue du Cloître – 77720 Champeaux  
Tel 01 60 66 96 47  
Email : [secretariat@sirpacsms.fr](mailto:secretariat@sirpacsms.fr)

## Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Délibération n° 2025-06-02

NOMBRE DE DELEGUES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	7

Convocation le :

20 mai 2025

Délibération :

**2025-06-02**

**TRAVAUX MATERNELLE - CHOIX  
DU MAITRE D'ŒUVRE**

**L'an deux-mil-vingt-cinq**, le mardi 3 juin, en la mairie de Champeaux, s'est réuni le comité syndical en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP.

### **Etaient présents :**

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP ;

Monsieur Bruno REMOND, maire d'Andrezel ;

Monsieur Xavier MAUBORGNE, représentant d'Andrezel

Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, maire de Champeaux ;

Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de St-Méry ;

### **Etaient Absents excusés :**

Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de St-Méry ;

Madame Candice BOYER, représentant d'Andrezel ;

représentée par Monsieur Bruno REMOND ;

Monsieur Hervé CISNAL, représentant de Saint-Méry ;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution de l'article L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET est désigné secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Validation choix de la maîtrise d'œuvre – Désignation de l'Architecte

Dans le cadre des travaux de création d'une salle de motricité et d'un préau et de rénovation du système de ventilation à l'école maternelle, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 mai afin de procéder à l'examen des candidatures et au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Sept devis ont été reçus :

Candidat	Artech	Syntaxe architecture	Carton	Poha architectes	Romain Descheemaekere Conseils	Rossignol	Trait Singulier architecture
Logo							
DIAG	3 750,00 €	1 176,00 €	5 016,00 €	3 888,00 €	2 220,00 €	5 400,00 €	6 200,00 €
APS	5 200,00 €	4 200,00 €	8 184,00 €	5 184,00 €	4 995,00 €	4 860,00 €	7 750,00 €
APD	4 400,00 €	4 704,00 €	8 184,00 €	5 832,00 €	6 660,00 €	5 940,00 €	9 250,00 €
DPC	7 400,00 €	6 720,00 €	2 112,00 €	3 240,00 €	2 775,00 €	2 700,00 €	
<b>Total Conception</b>	<b>20 750,00 €</b>	<b>16 800,00 €</b>	<b>23 496,00 €</b>	<b>18 144,00 €</b>	<b>16 650,00 €</b>	<b>18 900,00 €</b>	<b>23 200,00 €</b>
Commentaire	Dans la moyenne, pas de détail de la méthodologie (pas de mémoire technique dans son offre)	Phase DIAG très basse. Mais le DIAG a déjà été partiellement réalisé	Candidat le plus cher mais insiste dans son mémoire sur l'importance du DIAG	Dans la moyenne basse	Dans la moyenne basse	Dans la moyenne basse	Dans la moyenne haute
PRO	3 000,00 €	6 240,00 €	4 092,00 €	6 480,00 €	6 660,00 €	10 800,00 €	9 500,00 €
DCE	5 200,00 €	6 240,00 €	4 092,00 €	3 240,00 €	2 775,00 €	5 400,00 €	2 800,00 €
ACT	2 800,00 €	3 120,00 €	1 320,00 €	3 240,00 €	1 665,00 €	2 700,00 €	3 400,00 €
<b>Total phase AO</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>15 600,00 €</b>	<b>9 504,00 €</b>	<b>12 960,00 €</b>	<b>11 100,00 €</b>	<b>18 900,00 €</b>	<b>15 700,00 €</b>
Commentaire	Moyenne	Moyenne haute	Moyenne basse	Moyenne	Moyenne	Sensiblement plus cher, notamment sur la phase PRO	Sensiblement plus cher, notamment sur la phase PRO
VISA	3 500,00 €	4 800,00 €	3 432,00 €	7 776,00 €	1 110,00 €	1 620,00 €	4 500,00 €
DET	18 550,00 €	4 800,00 €	15 312,00 €	19 440,00 €	20 535,00 €	8 100,00 €	9 100,00 €
SYN	3 800,00 €	15 000,00 €	352,00 €	1 944,00 €	1 665,00 €	4 860,00 €	0 €
AOR	4 500,00 €	3 000,00 €	352,00 €	3 240,00 €	2 775,00 €	1 080,00 €	900,00 €
DOE	5 400,00 €	2 400,00 €	352,00 €	1 296,00 €	1 665,00 €	540,00 €	500,00 €
<b>Total Travaux</b>	<b>35 750,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>19 800,00 €</b>	<b>33 696,00 €</b>	<b>27 750,00 €</b>	<b>16 200,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
Commentaire	Phase travaux sensiblement plus élevée que les autres candidats	Phase DET basse mais phase SYN élevée, ce qui donne une moyenne cohérente avec les autres candidats. Dans la moyenne	Phases SYN, AOR et DOE très basses (moins d'un jour/homme). En particulier, la réception semble sous dimensionnée	Dans la moyenne	Moyenne basse	Offre très basse pour la DET, relativement aux autres candidats et pour un chantier de 7-8 mois	Offre très basse pour la DET, relativement aux autres candidats et pour un chantier de 7-8 mois

À l'issue de cette réunion, la société Syntaxe Architecture a été retenue.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le choix comme maître d'œuvre SYNTAXE ARCHITECTURE, 120 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 93260 Les Lilas.

Fait et délibéré en séance,

Le 03 juin 2025,

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET,

Président du SIPD,

Regroupement Pédagogique

